

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 115 portant Interdictions de séjour dans le Cercle de Djibouti

n° 115

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
8 février 1952Numéro JO
n° 3 du 01/03/1952Date du numéro
1 mars 1952

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 5 mars 1927 relatif aux pouvoirs des Gouverneurs en matière judiciaire

Vu les arrêts rendus par le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti en ses audiences des 10 et 26 décembre 1951,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le séjour dans le Cercle de Djibouti est interdit pendant cinq ans aux personnes dont les noms suivent : Djama Ibrahim, Somali Habar Jalo Nour Ahmed Farah, né à Bouraho (Somaliland), vers 1930, fils d'Ibrahim Ahmed et d'Ardo Kach. Condamné, par Jugement du 29 octobre 1951 du Tribunal Correctionnel de Djibouti, à quatre mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour vol. (Peine confirmée par arrêt du Tribunal Supérieur d'Appel du 10 décembre 1951) ; Djama Axwaleh, Somali Habar Awal Issa Moussa Aden Farah, né à Berhéra (Somaliland), vers 1921, fils d'Awaleh Moussa et de Houman Obsieh. Condamné, par jugement du 31 octobre 1951 du Tribunal Correctionnel de Djibouti, à six mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour pour vol. (Peine confirmée par arrêt du Tribunal Supérieur d'Appel du 26 décembre 1951) ; Abdillah Waïss, Somali Habar Aden Issé Rer Mahamed, né à Hargueïssa (Somaliland), vers 1932, fils de Waïss Doualeh et de Fatouma Warsama. Condamné, par jugement du 31 octobre 1951 du Tribunal Correctionnel de Djibouti, à six mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour pour vol, vagabondage et défaut d'autorisation de séjour. (Peine confirmée par arrêt du Tribunal Supérieur d'Appel du 26 décembre 1951) ; Tadesse Gabar Maran, Ethiopien, né au Harrar (Ethiopie), vers 1931, fils de Gabar Maran et de Toha Baitchi. Condamné, par jugement du 8 novembre 1951 du Tribunal Correctionnel de Djibouti, à un an de prison et cinq ans d'interdiction de séjour pour coups et blessures volontaires. (Peine confirmée par arrêt du Tribunal Supérieur d'Appel du 26 décembre 1951) ; Abdi Egueh, Somali Habar Awal Issa Moussa Rer Waïss, né à Aden vers 1936, fils d'Egueh Djama et de Kadidja-Farah. Condamné par arrêt du 26 décembre 1951 du Tribunal Supérieur d'Appel à deux mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour défaut d'autorisation de séjour et vagabondage.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.